

Paternité en contexte de violence conjugale : regards rétrospectif et prospectif

Fatherhood and Conjugal Violence: Retrospective and Prospective Outlooks

Michel Labarre and Valérie Roy

Number 22, Spring 2015

Des violences conjugales aux violences intrafamiliales : quelles définitions pour quelles compréhensions du problème ?

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1031117ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1031117ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

INRS-UCS

ISSN

1708-6310 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Labarre, M. & Roy, V. (2015). Paternité en contexte de violence conjugale : regards rétrospectif et prospectif. *Enfances, Familles, Générations*, (22), 27–50. <https://doi.org/10.7202/1031117ar>

Article abstract

This article examines the progression of research in the fields of fatherhood and of conjugal violence in order to better understand how the two intersected at the turn of the 20th century. On one hand, research into fatherhood, along with social policies and programs promoting fatherhood, have contributed to a social climate that values paternal engagement. On the other hand, certain research topics on conjugal violence (e.g., the consequences of violence on children) and certain areas of intervention (e.g., youth protection) have raised concerns about the engagement of fathers who exhibit violent behaviours. These factors have gradually led to the social recognition of the issue of fatherhood in situations where conjugal violence is involved and, subsequently, to practical and scientific initiatives in this area. Our analysis brings to light the need to find a balance between support and monitoring with respect to practices and policies related to fatherhood when conjugal violence is involved. It also suggests several avenues of thought with respect to program evaluation and further research.

Paternité en contexte de violence conjugale : regards rétrospectif et prospectif

Michel Labarre

Doctorant
École de service social,
Université Laval (Canada)
michel.labarre.1@ulaval.ca

Valérie Roy

Professeure agrégée
École de service social
Université Laval (Canada)
Valerie.roy@svs.ulaval.ca

Résumé

Cet article retrace l'évolution des champs d'études « paternité » et « violence conjugale » afin de mieux saisir comment ils en sont venus à se croiser au tournant des années 2000. D'une part, le développement de la recherche sur la paternité de même que des politiques et programmes sociaux faisant la promotion de la paternité ont contribué à créer un climat social valorisant l'engagement paternel. D'autre part, certains thèmes de recherche en violence conjugale (par exemple, les conséquences de la violence sur les enfants) et certains axes d'intervention (par exemple, la protection de la jeunesse) ont soulevé des préoccupations à l'égard de l'engagement des pères ayant des comportements violents. Ces éléments ont progressivement contribué à la reconnaissance sociale de la problématique de la paternité en contexte de violence conjugale et, par la suite, aux initiatives pratiques et scientifiques en la matière. Notre analyse met en lumière la nécessité d'atteindre un équilibre entre soutien et contrôle dans les pratiques et politiques en matière de paternité en contexte de violence conjugale. Elle suggère également quelques réflexions quant à l'évaluation de programmes et aux pistes de recherche à explorer.

Mots clés : paternité, violence conjugale, intervention, évaluation des programmes

Fatherhood and Conjugal Violence: Retrospective and Prospective Outlooks

Abstract

This article examines the progression of research in the fields of fatherhood and of conjugal violence in order to better understand how the two intersected at the turn of the 20th century. On one hand, research into fatherhood, along with social policies and programs promoting fatherhood, have contributed to a social climate that values paternal engagement. On the other hand, certain research topics on conjugal violence (e.g., the consequences of violence on children) and certain areas of intervention (e.g., youth protection) have raised concerns about the engagement of fathers who exhibit violent behaviours. These factors have gradually led to the social recognition of the issue of fatherhood in situations where conjugal violence is involved and, subsequently, to practical and scientific initiatives in this area. Our analysis brings to light the need to find a balance between support and monitoring with respect to practices and policies related to fatherhood when conjugal violence is involved. It also suggests several avenues of thought with respect to program evaluation and further research.

Keywords: *fatherhood, conjugal violence, intervention, program evaluation*

Depuis le tournant des années 2000, on observe une croissance des initiatives scientifiques et pratiques qui s'intéressent à la paternité en contexte de violence conjugale. On a en effet assisté à la parution de plusieurs ouvrages (en autres, Bancroft et Silverman, 2002 ; Edleson et Williams, 2007) traitant des pères qui ont des comportements violents ainsi qu'à la mise en place de plusieurs programmes d'intervention destinés à cette clientèle (par exemple, Caring Dads, Fathers For Changes). Bien que l'étude de la paternité et de la violence conjugale remonte aux décennies 1970 et 1980, la nouveauté relative des initiatives spécifiques à la paternité en contexte de violence conjugale s'explique par le traitement distinct dont ces problématiques ont longtemps fait – et font encore – l'objet (Hearn et Pringle, 2006). Or, la question de la paternité en contexte de violence conjugale en est une d'importance, notamment en raison des conséquences de l'exposition à la violence pour les enfants et des taux élevés de concomitance entre la violence conjugale et la maltraitance. D'ailleurs, selon une étude québécoise récente, plusieurs enfants exposés à un épisode de violence verbale, psychologique ou physique entre leurs parents au cours de la dernière année ont aussi été victimes de violence physique mineure (taper, pincer : 73 %) et sévère (taper avec un objet, donner un coup de poing : 23 %) (Institut de la statistique du Québec, 2013).

Le présent article s'emploie à retracer l'évolution des champs « paternité » et « violence conjugale » afin de mieux saisir comment ils en sont venus à donner naissance au champ d'études sur la paternité en contexte de violence conjugale. Une meilleure compréhension de cette évolution au sein de la société nord-américaine permettra de bien saisir les défis et enjeux de ce nouveau champ d'études ; le terme *champ* étant utilisé dans cet article pour désigner l'ensemble des recherches, des politiques et des pratiques reliées à une problématique donnée. Cet article traite d'abord du développement du champ de la paternité en procédant à l'examen des recherches sur la paternité de même que des politiques et programmes sociaux à l'intention des pères qui ont favorisé la valorisation de l'engagement des hommes auprès de leurs enfants. Il examine ensuite comment, dans le champ de la violence conjugale, certains axes de recherche et d'intervention ont soulevé des préoccupations à l'égard des pères qui ont des comportements violents. Une analyse rétrospective sur la façon dont ces champs d'études se sont croisés ainsi qu'une description sommaire des initiatives pratiques et scientifiques résultant de ce croisement suivront. La discussion propose une réflexion sur la

nécessité d'atteindre un équilibre entre soutien et contrôle dans les pratiques et politiques en matière de paternité en contexte de violence conjugale. Des pistes de recherche, notamment quant à l'évaluation de programmes, sont également suggérées.

1. Le champ de la paternité : l'engagement paternel au bénéfice de l'enfant

1.1. Bref historique

Au cours des cinq dernières décennies, plusieurs changements sociaux survenus au sein des familles nord-américaines ont favorisé l'émergence et le développement des études sur la paternité (Cabrera *et al.*, 2000 ; Deslauriers *et al.*, 2009 ; Lamb, 2000). Ces changements ont progressivement fait de l'engagement paternel comme composante essentielle du bien-être de tous les membres de la famille, l'une des idées dominantes du champ de la paternité. Ils ont exercé une influence certaine sur notre compréhension du rôle de père et de ce qu'est l'engagement paternel, défini par l'équipe de recherche ProSPère comme « la participation et la préoccupation continues du père biologique ou substitut à l'égard du développement et du bien-être physique et psychologique de son enfant. Cet engagement s'exprime de différentes façons et se développe pas à pas et à sa manière » (Dubeau *et al.*, 2009 : 75). Cette définition permet d'intégrer des dimensions interactionnelles (être présent auprès de l'enfant, participer aux tâches quotidiennes, etc.), affectives (comme rassurer et encourager l'enfant) et de responsabilité envers l'enfant (par exemple, favoriser le développement de celui-ci au quotidien, le soutenir financièrement) au concept d'engagement paternel (Dubeau *et al.*, 2009).

D'abord, entre 1850 et 1950, l'industrialisation a contribué à accroître le temps passé par les pères hors du foyer, et donc à accentuer l'importance accordée au rôle de pourvoyeur au détriment d'autres rôles (pédagogue, guide moral) ou tâches (assurer les soins, la discipline) (Deslauriers *et al.*, 2009 ; Marks et Palkovitz, 2004). Dans les années 1960-1970, l'organisation des familles s'est modifiée, notamment dans la foulée du mouvement féministe, qui revendiquait des relations plus égalitaires entre les hommes et les femmes.

Le mouvement féministe a aussi favorisé l'accès des femmes au marché du travail, ce qui a contribué à un second changement social, soit le décloisonnement des rôles parentaux. En effet, le corolaire – bien que plus modeste – de l'entrée massive des femmes sur le marché du travail est l'augmentation de la participation des pères à la vie familiale (Lamb, 2000). La prédominance de l'image du père traditionnel (chef de famille, pourvoyeur) est alors ébranlée (Cabrera *et al.*, 2000 ; Lamb, 2000), et on commence à s'intéresser aux façons dont les hommes exercent différents rôles dans leur milieu familial et à l'engagement paternel (Deslauriers *et al.*, 2009).

Par ailleurs, les années 1980 ont également été marquées par une accessibilité accrue du divorce et par l'augmentation considérable du nombre d'enfants grandissant dans des familles où le père n'est pas ou est peu présent (Berger et Langton, 2011). Or, bien qu'elles existassent depuis l'après Seconde Guerre mondiale, les préoccupations politiques et sociales à l'égard de l'absence des pères sont devenues particulièrement importantes durant cette décennie (Deslauriers *et al.*, 2009 ; Lamb, 2000). D'une part, l'absence des pères a été associée à diverses conséquences pour les enfants (par exemple, les difficultés scolaires). D'autre part, le faible soutien économique que plusieurs pères accordent à leurs enfants a attiré l'attention de l'État, puisque cela a pour effet d'augmenter le soutien financier étatique auprès des mères monoparentales (Cabrera, 2010). Cette préoccupation croissante à l'égard des pères peu impliqués auprès

de leurs enfants, jumelée aux études faisant état des bénéfices potentiels de l'engagement paternel, a stimulé les initiatives scientifiques et pratiques en matière de paternité. Au Québec, l'intérêt accru envers la paternité s'est manifesté au cours des années 1990 et 2000 par plusieurs initiatives qui soulignent l'importance de l'engagement des pères auprès de leurs enfants. Ces décennies ont en effet été le cadre de la parution d'ouvrages grand public (*Père manquant, fils manqué*, Corneau, 1989) et de la mise en place d'orientations gouvernementales (*Un Québec fou de ses enfants*, Gouvernement du Québec, 1991) traitant de près ou de loin de la paternité. Elles ont aussi vu naître l'équipe de recherche ProsPère (1992-1994), le Regroupement pour la valorisation de la paternité (1997) ainsi que le congé parental destiné exclusivement aux pères (2006).

L'augmentation de l'immigration figure aussi au chapitre des changements ayant favorisé l'essor de l'intérêt pour la paternité. En effet, l'immigration a contribué à élargir l'éventail des modèles parentaux disponibles et a favorisé la remise en question de certaines conceptions de la paternité alors considérées comme universelles (Cabrerera *et al.*, 2000 ; Lamb, 2000). On s'est aussi graduellement intéressé, et de façon plus marquée au tournant des années 2000, aux divers contextes dans lesquels les pères exercent leur paternité (pères séparés, jeunes pères, pères ayant des comportements violents, etc.).

Ensemble, ces changements sociaux ont favorisé l'essor de la recherche et de l'intervention de l'État en matière de paternité. Ils ont aussi contribué à transformer l'organisation familiale des foyers nord-américains, à remodeler les rôles et les attentes sociales à l'égard des pères, ainsi qu'à créer un climat social valorisant la paternité (Cabrerera *et al.*, 2000 ; Deslauriers *et al.*, 2009). C'est dans ce contexte qu'a émergé le champ plus pointu de la paternité en contexte de violence conjugale.

1.2. La recherche en matière d'engagement paternel : mesures, déterminants, effets et contextes

Certains auteurs distinguent quatre angles de recherche en matière d'engagement paternel, dont quelques-uns tirent leur origine de l'après Seconde Guerre mondiale (Cabrerera *et al.*, 2000 ; Tamis-LeMonda et Cabrerera, 2002a). À cette époque, l'absence des pères morts au combat ou envoyés sur les champs de bataille pour de longues périodes devient préoccupante, d'autant plus qu'elle est parfois associée à certains problèmes chez les enfants (Lamb, 2000). De concert avec les changements sociaux énoncés précédemment, ces préoccupations contribueront progressivement à l'essor de la recherche en lien avec les mesures, les effets, les déterminants et les contextes associés à l'engagement paternel.

Ainsi, dans la foulée de l'accès massif des femmes au marché du travail et de l'augmentation de l'implication des pères dans leur foyer, un premier angle de recherche s'emploie à quantifier l'engagement paternel afin d'avoir une meilleure idée de ce que celui-ci représente. Pour ce faire, certains auteurs ont suggéré des modèles permettant de mesurer, souvent sur une échelle de temps, l'implication des pères auprès de leurs enfants (Lamb *et al.*, 1985 et 1987 ; Dubeau *et al.*, 2009). Le modèle le plus connu est celui de Lamb et ses collègues (1985 et 1987), qui distingue les notions d'engagement, d'accessibilité et de responsabilité afin de quantifier l'implication des pères (Berger et Langton, 2011 ; Lamb, 2000). Un second angle de recherche s'intéresse également aux effets de l'engagement paternel. Certains auteurs ont documenté les effets bénéfiques de cet engagement sur les enfants (meilleure réussite scolaire et professionnelle, compétences cognitives et d'empathie accrues, meilleures compétences sociales et de gestion de la colère, etc.) ainsi que les effets néfastes de

l'absence du père (difficultés scolaires, anxiété, dépression, hyperactivité, agressivité, etc.) (Lamb, 2010 ; Paquette *et al.*, 2009).

Sur la base des recherches suggérant des effets positifs à l'implication des pères auprès de leurs enfants, plusieurs chercheurs en viennent à s'intéresser aux déterminants de l'engagement paternel. Ce troisième angle de recherche s'emploie donc à identifier les facteurs faisant en sorte qu'un père est plus ou moins susceptible de s'engager auprès de ses enfants, par exemple, l'âge, le revenu et le niveau d'étude du père, les caractéristiques de l'enfant, les caractéristiques de la mère, la qualité de la relation de coparentalité, la précarité d'emploi, la possibilité de concilier travail et famille (Marks et Palkovitz, 2004 ; Turcotte *et al.*, 2001 ; Turcotte et Gaudet, 2009). Enfin, dans la foulée de l'augmentation de l'immigration et de la diversification des contextes d'exercice de la paternité apparaît un quatrième angle de recherche, qui s'emploie à étudier la diversité des configurations familiales et des rôles que les pères exercent dans leur milieu familial (Cabrera *et al.*, 2000 ; Deslauriers *et al.*, 2009 ; Tamis-LeMonda et Cabrera, 2002a).

Ainsi, au cours des dernières décennies, l'idée d'une association entre l'engagement des pères et les effets bénéfiques sur leurs enfants gagne en importance, alors que le champ de la paternité se développe. Cette association contribuera par la suite au développement de l'aide aux pères qui ont des comportements violents ainsi qu'à la mise en place d'interventions étatiques en matière de paternité.

1.3. L'intervention de l'État : des politiques sociales favorisant l'engagement paternel

Bien que les politiques sociales québécoises, canadiennes et américaines varient, elles poursuivent généralement un objectif commun de promotion de l'engagement paternel. Un premier champ d'intervention étatique regroupe les politiques et programmes visant à soutenir la création du lien père-enfant très tôt dans la vie de l'enfant. Le Québec et le Canada misent beaucoup sur ce type d'interventions. En effet, en plus des programmes de soutien aux jeunes familles dites à risque, plusieurs cours prénataux au Québec et services postnataux offerts dans des hôpitaux canadiens proposent des activités spécialement conçues pour les pères (Holtslander, 2005, dans Cabrera, 2010 ; Lindsay *et al.*, 2010 ; Deslauriers, 2010). On cherche ainsi à ce que les pères développent un lien d'attachement avec leurs enfants et des habiletés parentales (Cabrera, 2010). Par ailleurs, au Québec, depuis 2006, les pères bénéficient d'un congé de paternité de trois ou cinq semaines qui leur est réservé. Ils ont aussi accès, en totalité ou en partie, au congé parental (25 ou 32 semaines) offert aux deux parents (Marshall, 2008).

Les États-Unis ont un programme de congés parentaux beaucoup moins généreux; ils ont plutôt choisi d'investir un second champ d'intervention, qui mise sur des programmes de promotion du mariage et de prévention du divorce (par exemple, Building Strong Families) (Cabrera, 2010 ; Featherstone, 2009 ; Knox *et al.*, 2011). Ces programmes sont perçus comme étant complémentaires à ceux d'aide aux familles et aux pères dits à risques (Early Head Start, par exemple) (Knox *et al.*, 2011). L'objectif lié à ce second champ d'intervention est d'augmenter le nombre d'enfants qui grandissent en bénéficiant du soutien de leurs deux parents. Pour ce faire, on cherche à favoriser l'engagement paternel par le biais de programmes qui visent à augmenter la stabilité et la qualité des unions, lorsque les parents sont en couple, ou à aider les pères séparés à poursuivre leur engagement auprès de leurs enfants (Knox *et al.*, 2011).

Un troisième champ d'intervention étatique en matière de paternité, commun au Canada et aux États-Unis, regroupe les politiques en matière de paiement des pensions alimentaires. L'objectif de ces politiques est de s'assurer que les pères demeurent au moins minimalement engagés auprès de leurs enfants, par la forme d'un soutien éco-

nomique, dans les cas de rupture avec la mère. Cela permet aussi de réduire le soutien financier de l'État aux mères monoparentales en situation économique précaire. Si les deux champs d'intervention décrits précédemment (création du lien père-enfant et promotion du mariage/prévention du divorce) offrent des mesures volontaires pour soutenir l'engagement parental des pères, les politiques en matière de pension alimentaire exigent d'eux qu'ils contribuent au soutien économique de leurs enfants. Ces mesures s'avèrent donc plus coercitives que les précédentes. Plusieurs juridictions canadiennes et américaines prévoient d'ailleurs des sanctions pour les pères qui omettent de payer leur pension (suspension du permis de conduire, arrestation, saisie du salaire, de biens ou de propriétés, etc.) (Cabrera, 2010 ; ministère du Revenu du Québec, 2011).

1.4. La remise en question du lien entre l'engagement paternel et les effets bénéfiques pour l'enfant

Avec la diversification des contextes d'étude de la paternité dans les années 1990 et 2000, quelques auteurs en viennent à remettre en question la prémisse selon laquelle l'engagement paternel est synonyme d'effets bénéfiques sur l'enfant et l'ensemble de la famille (Deslauriers *et al.*, 2009 ; Pleck, 2007 ; Tamis-LeMonda et Cabrera, 2002b). Naissent alors des préoccupations, toujours actuelles, à propos des situations dans lesquelles l'engagement paternel peut s'avérer néfaste pour les enfants et leur mère (Berger et Langton, 2011 ; Pleck, 2007 ; Tamis-LeMonda et Cabrera, 2002b). Ainsi, certains auteurs s'intéressent aux pères ayant des comportements violents et documentent leurs pratiques parentales souvent lacunaires (Holden et Barker, 2004 ; Steinberg, 1997). D'autres critiquent le modèle de Lamb et ses collègues (1985 et 1987) utilisé pour mesurer l'engagement paternel, en affirmant qu'il est basé uniquement sur des mesures quantitatives, qui ne permettent pas d'apprécier comment les pères s'engagent auprès de leurs enfants (Pleck, 2007 ; Tamis-LeMonda et Cabrera, 2002b). On souligne dès lors l'importance d'évaluer qualitativement l'engagement paternel (par exemple, les façons de soutenir l'enfant et d'exercer la discipline) et de porter attention aux processus et aux contextes dans lesquels l'engagement des pères peut produire des effets néfastes sur leurs enfants (Berger et Langton, 2011 ; Pleck, 2007). Ces préoccupations, qui s'articulent progressivement dans le champ de la paternité, trouveront un écho dans celui de la violence conjugale (Featherstone et Peckover, 2007). Toutefois, malgré la remise en question des effets bénéfiques de l'engagement paternel sur certains enfants, cette prémisse constituera un argument de poids pour la mise en place de services d'aide aux pères qui ont des comportements violents.

2. Le champ de la violence conjugale : assurer la sécurité et le bien-être des mères et des enfants

La violence conjugale constitue un problème social important, dont l'ampleur est préoccupante dans les sociétés québécoise et canadienne. Selon le ministère de la Sécurité publique (2013), les infractions relatives à la violence conjugale ont représenté 6 % des infractions criminelles enregistrées au Québec en 2012. Elles étaient en hausse depuis 2008 (+ 10 %), alors que l'ensemble des crimes contre la personne diminuait (- 5 %). Toujours pour l'année 2012, on a compté au Québec 19 731 victimes de violence conjugale, dont plus de 80 % étaient des femmes, et 17 310 auteurs présumés de violence conjugale, dont plus de 80 % étaient des hommes. Par ailleurs, selon Statistique Canada (2010), 6 % des Canadiens qui ont été en couple au cours des cinq dernières années ont rapporté avoir été victimes de violence physique ou sexuelle, alors que 17 % ont dit avoir été victimes de violence psychologique ou financière. En chiffres absolus, on dénombre au Canada près de 97 500 infractions en matière de violence

conjugale qui ont été rapportées aux autorités pour l'année 2011 (Sinha, 2013). Dans 80 % des cas, la victime était une femme. Ces nombres ne représentent cependant que la pointe de l'iceberg étant donné le faible taux de dénonciation pour ce type d'infraction (Statistique Canada, 2010). On observe également que la gravité de la violence conjugale varie selon le genre. En effet, les femmes sont plus susceptibles de déclarer une victimisation chronique, d'avoir subi des blessures, de craindre pour leur vie, d'être séquestrées, d'être agressées sexuellement et d'être victimes d'enlèvement (Conseil du statut de la femme, 2013 ; ministère de la Sécurité publique, 2013). Ces données permettent d'affirmer que la réponse sociale au problème de la violence conjugale, à l'intérieur de laquelle se sont développés les programmes d'intervention destinés aux hommes ayant des comportements violents, est toujours pertinente et nécessaire.

2.1. La naissance des programmes destinés aux hommes ayant des comportements violents

Le champ de la violence conjugale étant particulièrement vaste, il convient de préciser que cet article s'intéresse plus particulièrement à l'intervention auprès des hommes qui ont des comportements violents. Ce champ s'est historiquement construit autour d'une logique d'intervention auprès des hommes dans le but d'assurer la sécurité des femmes et des enfants victimes de violence. Au tournant des années 1970, plusieurs événements ont contribué à la reconnaissance du problème social de la violence faite aux femmes, dont la création des premières lignes d'écoute pour les femmes victimes de violence et la mise en place des premiers refuges destinés à ces femmes (McClenen, 2010). Les premiers programmes d'intervention pour les conjoints aux comportements violents ont été mis sur pied à la fin des années 1970, en collaboration avec les organismes pour femmes victimes de violence (Adams, 2009 ; Bennett et Williams, 2001b). Par exemple, l'organisme *Emerge* a été créé en 1977 à la demande d'intervenantes de la région de Boston qui recevaient des appels d'hommes en quête d'aide pour leurs comportements violents (Adams, 2009). Certains programmes, au Québec notamment, ont aussi été créés à la suite de réflexions sur la condition masculine provenant de certains groupes d'hommes (Rondeau, 1989). Les programmes destinés aux hommes ayant des comportements violents ont par la suite connu une forte expansion.

2.2. L'expansion des programmes destinés aux hommes ayant des comportements violents

L'expansion des programmes d'intervention est survenue principalement au cours des années 1980, alors que plusieurs États américains ont adopté des politiques pro-arrestations menant automatiquement à des accusations criminelles (indépendamment de la volonté de la victime) à l'endroit des hommes arrêtés pour des infractions en matière de violence conjugale. À cela se sont ajoutées des mesures de maintien des accusations même si la victime désirait retirer sa plainte quelque temps après les faits (Adams, 2009; Bowen, 2011). Ces politiques ayant pour but de protéger les victimes et de responsabiliser les agresseurs ont contribué à l'augmentation du nombre d'hommes arrêtés et accusés pour des infractions relatives à la violence conjugale. Comme les juges dirigeaient ceux-ci vers les organismes offrant des services aux hommes aux comportements violents, la demande pour ces services a considérablement augmenté (Adams, 2009). Avec la prolifération de ces programmes, plusieurs juridictions canadiennes et américaines ont élaboré des standards pour en guider l'implantation afin d'assurer l'uniformité et la qualité des services ainsi que la protection des victimes (Adams, 2009 ; Bowen, 2011). Ces standards, pour la plupart, proscrivent

l'intervention de couple et recommandent une intervention de groupe s'appuyant sur le modèle profémiste (Adams, 2009 ; Bowen, 2011 ; Lehmann et Simmons, 2009).

C'est durant cette même période que les programmes destinés aux hommes aux comportements violents ont été intégrés à un effort concerté de lutte à la violence conjugale (Bowen, 2011). Créé dans les années 1980, l'exemple le plus connu et répandu en Amérique du Nord est le Domestic Abuse Intervention Project (modèle Duluth), dans lequel le programme offert aux hommes fait partie d'une action communautaire concertée. Cette action regroupe plusieurs acteurs (par exemple, des maisons d'hébergement, des procureurs de la Couronne, des travailleurs pour la protection de l'enfance, des policiers, des agents de probation) dans un effort coordonné de responsabilisation des hommes et de protection des femmes victimes de violence (Babcock *et al.*, 2004 ; Bennett et Williams, 2001b ; Bowen, 2011 ; Lehmann et Simmons, 2009). Plus précisément, le modèle Duluth propose une lecture sociopolitique de la violence faite aux femmes. Outre la violence physique, ce modèle reconnaît d'autres formes de violence (psychologique, financière, par exemple) dans une perspective de contrôle et de subordination des femmes, sur les plans individuel et social, ainsi que de maintien des privilèges masculins (Adams, 1988 et 1989 ; Hearn et Pringle, 2006 ; Pence, 1989). L'intervention prend la forme de groupes psychoéducatifs ayant pour but d'amener les hommes à se responsabiliser par rapport à leurs comportements violents et à examiner de façon critique le contexte social dans lequel survient la violence faite aux femmes (Adams, 1989 ; Hearn et Pringle, 2006). Les programmes d'intervention s'étendent sur 26 semaines et reposent notamment sur les roues du pouvoir et de la non-violence (Pence et Paymar, 1993).

Au Québec, la réponse sociale à la violence conjugale s'est progressivement articulée à travers plusieurs politiques gouvernementales (Gouvernement du Québec, 1995). En 1985, le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) a adopté la Politique d'aide aux femmes violentées, qui visait entre autres à diminuer la violence faite aux femmes et à améliorer les services qui leur sont offerts. En 1986, le ministère de la Justice a instauré la Politique d'intervention en matière de violence conjugale, qui criminalisait la violence conjugale et mettait l'accent sur la responsabilisation des hommes aux comportements violents (Gouvernement du Québec, 1995). En 1992, le MSSS a proposé des orientations pour les programmes d'intervention auprès des conjoints violents, qui reposaient sur la responsabilisation de ces derniers et la promotion de rapports hommes-femmes égalitaires (Gouvernement du Québec, 1995). En 1993, le Comité interministériel de coordination en matière de violence conjugale et familiale a reçu le mandat d'élaborer une politique gouvernementale relativement à la violence conjugale (Gouvernement du Québec, 1995). Cette politique a vu le jour en 1995. Elle reprenait plusieurs orientations et principes énoncés dans les politiques antérieures, en plus de donner lieu à divers engagements gouvernementaux pour la période 1996-2001 (Gouvernement du Québec, 2002). Elle a par la suite influencé un premier plan d'action, en 2004, puis un second en 2012 (Gouvernement du Québec, 2012).

2.3. La diversification du champ et la période des débats

À la suite de l'expansion des programmes destinés aux conjoints ayant des comportements violents, les années 1990 et 2000 ont été caractérisées par une diversification des objets d'étude du champ de la violence conjugale, d'une part, et par l'accentuation de nombreux débats idéologiques, théoriques, scientifiques, politiques et pratiques, d'autre part. Ces éléments ont contribué à accroître les préoccupations à l'égard des pères aux comportements violents et ont favorisé le développement d'initiatives pratiques et scientifiques destinées spécialement à cette population.

2.3.1. Un intérêt accru pour les enfants et les pères

Au cours des décennies 1990 et 2000, un intérêt accru est porté aux conséquences de la violence conjugale sur les enfants. Les études démontrent alors que les enfants victimes de violence ou exposés à la violence conjugale sont plus susceptibles d'éprouver divers problèmes de comportement intériorisés (dépression, faible estime de soi) et extériorisés (consommation, délinquance) (Bancroft et Silverman, 2002 ; Holden et Barker, 2004 ; Harne, 2011 ; Jaffe et Geffner, 1998 ; Osofsky, 1999 ; Wolfe *et al.*, 2003). Certains auteurs estiment également que les enfants victimes de violence ou exposés à la violence conjugale courent plus de risques de se retrouver dans une relation conjugale violente à l'âge adulte (Bancroft et Silverman, 2002). Par ailleurs, d'autres études montrent des taux préoccupants de concomitance entre la violence conjugale et la violence physique commise à l'endroit des enfants (40 %, Appel et Holden, 1998 ; 73 % et 23 %, Institut de la statistique du Québec, 2013) ainsi qu'entre la violence conjugale et la maltraitance générale, incluant entre autres les abus physiques, psychologiques et sexuels (entre 30 et 60 %, Edleson, 1999). Cette préoccupation à l'égard des enfants exposés à la violence et victimes de violence contribuera à accroître l'intérêt envers les pères qui ont des comportements violents.

D'ailleurs, durant cette même période, plusieurs recherches s'intéressent aux pratiques parentales de ces pères (Bancroft et Silverman, 2002 ; Bancroft *et al.*, 2012 ; Fox et Benson, 2004 ; Harne, 2011 ; Holden et Barker, 2004 ; Holden et Ritchie, 1991 ; Peled et Perel, 2008 ; Sternberg, 1997). La plupart font état de pratiques parentales à risque pour les enfants. Elles rapportent entre autres que, comparativement aux autres pères, ceux qui ont des conduites violentes sont engagés moins activement auprès de leurs enfants, les perçoivent plus négativement et leur démontrent moins d'affection (Bancroft *et al.*, 2012 ; Fox et Benson, 2004 ; Holden et Ritchie, 1991). Plusieurs d'entre eux sont contrôlants, intimidants et violents dans leurs pratiques parentales (discipline, par exemple) (Holden et Ritchie, 1991 ; Fox et Benson, 2004 ; Harne, 2011). Ils risquent aussi d'être davantage centrés sur leurs besoins (au détriment de ceux de l'enfant) et de transmettre des messages péjoratifs à leurs enfants à propos de la violence et des femmes (Bancroft *et al.*, 2012 ; Harne, 2011). Quelques recherches soulignent par ailleurs que certains comportements des pères peuvent aussi affecter la relation mère-enfant et l'exercice du rôle de mère, en particulier lorsque celle-ci est dénigrée ou discréditée dans son autorité parentale (Holden et Ritchie, 1991 ; Bancroft *et al.*, 2012).

2.3.2. Les programmes d'intervention destinés aux hommes ayant des comportements violents sont-ils efficaces ?

Outre la présence de nouveaux objets de recherche, les décennies 1990 et 2000 seront le théâtre de débats sur divers enjeux théoriques, scientifiques, politiques et pratiques dans le champ de la violence conjugale. D'ailleurs, plusieurs débats entourant l'efficacité des programmes offerts aux hommes qui ont des comportements violents (Babcock *et al.*, 2004 ; Gondolf, 2002), les méthodes et les modèles d'intervention à privilégier (Dutton et Corvo, 2006 ; Gondolf, 2007 ; Lehmann et Simmons, 2009), la symétrie ou l'asymétrie de la violence conjugale (Kelly et Johnson, 2008 ; Lehmann et Simmons, 2009) et les causes de la violence conjugale (Dutton, 2006 ; Hearn, 1998) ont toujours cours. Nombre de ces débats outrepassent les objectifs de cet article ; nous retiendrons celui de l'efficacité des programmes d'intervention puisqu'il est lié à la sécurité et au bien-être des enfants et des mères, autour desquels s'est construit le champ de la paternité en contexte de violence conjugale.

Ce débat s'articule largement autour de l'efficacité des programmes inspirés du modèle Duluth (Babcock *et al.*, 2004 ; Bowen, 2011 ; Carter, 2010 ; Feder *et al.*, 2008 ; Gondolf,

2002 et 2011 ; Lehmann et Simmons, 2009). Il existe un consensus assez large au sein des études nord-américaines et britanniques à l'effet que ce type de programmes produit des effets positifs, bien que modestes, sur le plan de la récidive. Au terme de leur méta-analyse des études portant sur l'efficacité des programmes offerts aux hommes qui ont des conduites violentes, Babcock et ses collègues (2004) indiquent par exemple que les hommes qui font l'objet de mesures judiciaires pour leurs comportements violents et qui participent à un groupe de thérapie réduisent de 5 % leur risque de récidive, comparativement à ceux qui sont seulement soumis à des mesures judiciaires (telle la probation). Par ailleurs, les résultats des études diffèrent selon la méthodologie utilisée : les études adoptant des devis non expérimentaux ou quasi expérimentaux (notamment Coulter et VandeWeerd, 2009 ; Dobash *et al.*, 2000 ; Gondolf, 2002) arrivent généralement à de meilleurs résultats que celles qui adoptent des devis expérimentaux (Bowen, 2011 ; Babcock *et al.*, 2004 ; Bennett et Williams, 2001a ; Edleson, 2012 ; Lehmann et Simmons, 2009). Certains auteurs se sont aussi intéressés à la comparaison de différents modèles d'intervention (notamment Akoensi *et al.*, 2013 ; Babcock *et al.*, 2004 ; Saunders, 1996). Les résultats de ces études se sont avérés peu concluants, et plusieurs estiment qu'à ce jour on ne peut conclure qu'un modèle d'intervention est plus efficace que les autres (Babcock *et al.*, 2004 ; Akoensi *et al.*, 2013).

Or, ce constat mène à deux points de vue opposés. Certains (Bennett et Williams, 2001a ; Dobash *et al.*, 2000 ; Edleson, 2012 ; Gondolf, 2002) estiment que les programmes actuels fonctionnent et qu'il est nécessaire de les bonifier pour les rendre plus efficaces, sans pour autant remettre en question les modèles qui les sous-tendent. D'autres estiment que les effets des programmes sont trop modestes pour qu'on s'en satisfasse et qu'il est nécessaire de développer de nouvelles options pouvant remplacer les programmes actuels (par exemple, l'intervention individuelle, de couple ou des modèles d'intervention qui reposent sur d'autres bases théoriques) (Babcock *et al.*, 2004 ; Lehmann et Simmons, 2009). Cette divergence de points de vue trouvera un écho dans le champ de la paternité en contexte de violence conjugale puisqu'on y retrouve les mêmes enjeux de sécurité et de bien-être des femmes et des enfants.

2.4. L'intervention de l'État : la recherche du meilleur intérêt de l'enfant

Les objectifs de sécurité et de bien-être des femmes et des enfants évoluant dans un milieu familial empreint de violence conjugale sous-tendent également diverses lois et politiques relatives aux familles. Ils teintent par exemple les politiques socio-judiciaires (charges automatiques, maintien des charges) dont il a été question précédemment, ainsi que les politiques en matière de protection de l'enfance et de droits de garde et d'accès dans les cas de rupture d'union.

À la suite des études faisant état des conséquences de l'exposition à la violence conjugale pour les enfants, ce motif a progressivement été reconnu dans différentes juridictions comme compromettant la sécurité et le développement des enfants et, donc, comme requérant l'intervention de l'État. Certaines actions ont pris la forme de changements législatifs qui reconnaissent l'exposition à la violence conjugale comme une forme distincte de maltraitance (par exemple, en Alberta, en Saskatchewan, au Nouveau-Brunswick, au Québec) (Cri-Viff, 2013 ; Nixon *et al.*, 2007). D'autres actions ont mené à l'élargissement de la définition d'abus émotionnel afin d'y inclure l'exposition à la violence conjugale (par exemple, en Californie, en Illinois, au Nebraska, à New York) ainsi qu'à la révision et à l'amélioration des outils d'évaluation des familles à risque et des protocoles utilisés dans les situations d'exposition à la violence conjugale (par exemple, en Ontario, en Alaska, au Minnesota) (Nixon *et al.*, 2007). Certaines juridictions (par exemple, la Floride, le Québec) ont également instauré des politiques de si-

gnalement obligatoire, pour les intervenants sociaux et les policiers, des situations où les enfants sont exposés à la violence conjugale (Gouvernement du Québec, 2013 ; Nixon *et al.*, 2007). Par ailleurs, certains auteurs demeurent critiques quant à la façon dont les instances de protection de l'enfance interviennent auprès des pères qui ont des comportements violents (Brown *et al.*, 2009 ; Dominelli *et al.*, 2011). Ces auteurs estiment en effet que plusieurs professionnels choisissent d'intervenir principalement auprès des mères. Or, en plus de contribuer à faire porter aux mères le fardeau du bien-être et de la sécurité de leurs enfants, ce choix mène souvent à des interventions qui tendent à exclure les pères, à restreindre leurs contacts avec leurs enfants et à détourner l'attention de leurs comportements violents.

Outre les politiques en matière de protection de la jeunesse, la sécurité et le bien-être des enfants sont à considérer dans les décisions de garde et de droits d'accès en cas de rupture d'union. Au Canada, les décisions en matière de garde dans les cas de violence conjugale semblent avoir un profil type : la garde va au parent non violent, et des contacts libres ou supervisés sont autorisés avec le parent violent (Shaffer et Bala, 2003, dans Hughes et Chau, 2012). Cependant, les lois en matière de garde et de droits d'accès constituent un terrain propice aux débats sur le meilleur intérêt de l'enfant. Au Canada, les lois familiales constituent une compétence partagée entre le Gouvernement fédéral et les provinces. Ainsi, comme aux États-Unis, il existe une loi nationale sur les divorces, qui est interprétée différemment selon les provinces et territoires. Or, bien que toutes les juridictions canadiennes stipulent que l'intérêt de l'enfant doit être la première considération dans les processus de négociation et de décision en matière de garde et de droits d'accès (Grant, 2005, dans Hughes et Chau, 2012), la loi canadienne sur le divorce, à la différence de la loi américaine, n'identifie pas d'éléments à partir desquels on peut apprécier l'intérêt de l'enfant (Shaffer et Bala, 2003, dans Hughes et Chau, 2012). Cette place laissée à l'interprétation prête flanc aux débats dans les cas de violence conjugale : le meilleur intérêt de l'enfant est-il d'avoir, ou de ne pas avoir, des contacts avec son père ? Cette question s'ajoute aux nombreux défis que suscite le développement d'un champ d'études spécifique à la paternité en contexte de violence conjugale.

3. Le croisement des champs « paternité » et « violence conjugale »

Développés au cours des mêmes années, les champs d'études sur la paternité et la violence conjugale ont longtemps suivi des tracés parallèles (Hearn et Pringle, 2006). On observe toutefois que, au début des années 2000, plusieurs questions et préoccupations ont favorisé leur convergence vers un champ d'études plus spécifique à la paternité en contexte de violence conjugale (Featherstone et Fraser, 2012).

3.1. Sur le plan scientifique

Nombre d'écrits scientifiques, dont plusieurs réalisés par des auteurs associés au champ de la violence conjugale, ont contribué au développement du champ de la paternité en contexte de violence conjugale. Comme discuté précédemment, nombre de ces études s'intéressent aux caractéristiques et aux pratiques parentales des pères ayant des comportements violents (Bancroft et Silverman, 2002 ; Bancroft *et al.*, 2012 ; Fox et Benson, 2004 ; Harne, 2011 ; Holden et Barker, 2004 ; Holden et Ritchie, 1991 ; Peled et Perel, 2008 ; Sternberg, 1997). Bien des travaux, dont plusieurs quantitatifs, mettent l'accent sur les comportements inadéquats ou à risque (décrits plus haut) que ces pères adoptent envers leurs enfants et la mère (Bancroft et Silverman, 2002 ; Bancroft *et al.*, 2012 ; Fox et Benson, 2004 ; Harne, 2011 ; Holden et Barker, 2004 ; Holden et Ritchie, 1991 ; Sternberg, 1997). Toutefois, quelques études qualitatives permettent aussi d'avoir accès aux discours et aux désirs de ces pères (Bourassa *et al.*, 2013 ; Peled

et Perel, 2008). Celles-ci révèlent l'importance que plusieurs hommes accordent à la paternité ainsi que leur désir d'établir une relation significative avec leurs enfants et de réparer les conséquences de leur violence. Ensemble, ces études suggèrent de nombreux écarts, voire de nombreuses contradictions, entre les désirs de ces pères et leurs comportements violents. Ces écarts ou contradictions peuvent devenir une source de souffrance et de détresse pour les pères (Peled et Perel, 2008).

D'autres écrits traitent de l'évaluation des pères qui ont des comportements violents et des risques associés aux contacts père-enfant, notamment dans les cas de litige en matière de garde et de droits d'accès (Bancroft et Silverman, 2002 ; Bancroft *et al.*, 2012 ; Hunter et Graham-Bermann, 2013; Jaffe et Crooks, 2007 ; Stover *et al.*, 2003). Ils abordent le risque que ces pères peuvent représenter pour leurs enfants, les éléments permettant d'évaluer le bien-fondé des contacts père-enfant et les conséquences de ces contacts pour les enfants. Fait intéressant, quelques études suggèrent que, dans certaines situations où le père a grandement diminué ou cessé ses conduites violentes, les contacts père-enfant peuvent contribuer à réduire les conséquences de l'exposition à la violence conjugale (Hunter et Graham-Bermann, 2013 ; Stover *et al.*, 2003).

Enfin, plusieurs travaux concernent les services d'aide aux pères qui ont des comportements violents (Areán et Davis, 2007 ; Carrillo et Tello, 2007 ; Fleck-Henderson et Areán, 2004 ; Mathews, 2004 ; Peled et Perel, 2007 ; Scaia *et al.*, 2010 ; Rakil, 2006 ; Scott et Crooks, 2006 ; Scott et Mederos, 2012a et 2012b ; Stover, 2013). Beaucoup portent sur des programmes d'intervention de groupe destinés à ces pères (Mathews, 2004 ; Peled et Perel, 2007 ; Scaia *et al.*, 2010 ; Rakil, 2006 ; Scott et Crooks, 2006 ; Scott et Mederos, 2012a et 2012b). Certains proposent par ailleurs des activités thérapeutiques à l'intention des pères qui peuvent être intégrées à différents programmes (Areán et Davis, 2007 ; Fleck-Henderson et Areán, 2004), alors que d'autres suggèrent des programmes de type familial (Stover, 2013) ou adaptés aux pères latino-américains (Carrillo et Tello, 2007). Quelques auteurs s'intéressent également à l'évaluation des services offerts aux pères qui ont des comportements violents (Bancroft *et al.*, 2012 ; Fleck-Henderson et Areán, 2004 ; Scott et Crooks, 2007 ; Scott et Lishak, 2012 ; Stover, 2013 ; Sullivan, 2007). De façon générale, l'évaluation de ces services en est toutefois à un stade embryonnaire (Fleck-Henderson et Areán, 2004 ; Stover, 2013). Les quelques évaluations du programme Caring Dads suggèrent que celui-ci engendre des résultats positifs significatifs, notamment par rapport aux réactions excessives des pères lors d'écarts de conduite de leurs enfants et à la relation de coparentalité avec la mère (Scott et Crooks, 2007 ; Scott et Lishak, 2012). Ces écrits scientifiques vont de pair avec la mise en place des premiers programmes d'intervention destinés spécialement aux pères ayant des comportements violents.

3.2. Sur le plan pratique

Rappelons que plusieurs études dans le champ de la violence conjugale ont permis de mettre au jour les conséquences de la violence sur les enfants, le taux élevé de concomitance entre la violence conjugale et la maltraitance, ainsi que les pratiques parentales souvent lacunaires des pères ayant des comportements violents. Ces connaissances ont permis de légitimer l'intervention de l'État dans la vie de ces pères, étant donné le risque qu'ils peuvent représenter pour leurs enfants. Elles ont d'ailleurs entraîné plusieurs changements législatifs et procéduraux au sein des services de protection de l'enfance nord-américains (Featherstone et Fraser, 2012 ; Nixon *et al.*, 2007). De façon similaire au développement des programmes d'intervention destinés aux hommes aux comportements violents dans les années 1980, ces changements visant à protéger les enfants exposés à la violence conjugale ont entraîné une hausse du nombre de pères aux comportements violents dans la clientèle des systèmes de protec-

tion de la jeunesse (Featherstone et Fraser, 2012). Ces pères ont souvent été dirigés vers les programmes d'intervention destinés aux hommes ayant des comportements violents (Brown *et al.*, 2009 ; Featherstone et Fraser, 2012). Ces modifications législatives et procédurales s'opérant dans un contexte social et politique valorisant la promotion de l'engagement paternel, les effets bénéfiques associés à l'engagement des pères en sont venus à constituer un argument de poids pour justifier la pertinence des services d'aide et de soutien aux pères qui ont des comportements violents. Ainsi, l'augmentation du nombre de pères dans les programmes destinés aux conjoints ayant des comportements violents, dans ce contexte social et politique particulier, a permis de créer les conditions favorables à l'émergence d'initiatives pratiques et scientifiques destinées spécialement aux pères ayant des comportements violents (Scott et Crooks, 2007).

Le champ de la paternité en contexte de violence conjugale s'est donc largement développé au sein du champ de la violence conjugale. Les programmes d'intervention destinés aux pères ayant des comportements violents se sont eux aussi développés en grande partie au sein d'organismes qui dispensaient déjà ce type de services pour les hommes vivant cette même problématique. Conséquemment, les programmes destinés aux pères sont assez similaires à ceux qui sont destinés aux conjoints ayant des comportements violents en général, à l'exception de l'intervention de type familial proposée par Stover (2013). Ainsi, ces programmes prennent souvent la forme d'interventions de groupe (Mathews, 2004 ; Peled et Perel, 2007 ; Scaia *et al.*, 2010 ; Rakil, 2006 ; Scott et Crooks, 2006) et s'inspirent largement des philosophies proféministe et cognitive-comportementale, en plus d'explorer le passé des pères (par exemple, la relation avec leur propre père durant l'enfance, pratiques parentales de leur père, modèles reçus). Ils poursuivent généralement trois objectifs : 1° créer un lien avec les pères et les motiver en faveur du changement (Hellman *et al.*, 2010 ; Scott *et al.*, 2007 ; Scott et Crooks, 2006) ; 2° responsabiliser les pères à l'égard de leurs comportements violents (Areán et Davis, 2007 ; Bancroft *et al.*, 2012 ; Mathews, 2004 ; Peled et Perel, 2007 ; Rakil, 2006 ; Scott et Crooks, 2006 ; Scott et Mederos, 2012a) ; et 3° outiller les pères afin qu'ils puissent adopter des pratiques parentales sécuritaires qui contribuent au bien-être et au développement de leurs enfants (Areán et Davis, 2007 ; Peled et Perel, 2007 ; Rakil, 2006 ; Scott et Crooks, 2006 ; Scott et Mederos, 2012b ; Stover, 2013).

4. Les défis scientifiques et pratiques

Cet article a permis de retracer divers éléments de l'évolution des champs de la paternité et de la violence conjugale qui ont progressivement favorisé le développement d'un champ d'études spécifique à la paternité en contexte de violence conjugale. Or, ce nouveau champ d'études soulève plusieurs défis scientifiques et pratiques. Ces défis concernent notamment l'efficacité des programmes d'intervention, l'équilibre entre soutien et contrôle au sein des programmes d'intervention, et les limites au soutien accordé aux pères.

Par ailleurs, un des premiers défis du champ consiste certainement à continuer de reconnaître les points d'intersection entre la paternité et la violence conjugale. En effet, en dépit des études qui rapportent des taux de concomitance préoccupants entre la violence conjugale et la maltraitance (abus physiques, mais aussi psychologiques et sexuels) (Appel et Holden, 1998 ; Edleson, 1999 ; Institut de la statistique du Québec, 2013), les identités de père et de conjoint aux comportements violents sont souvent perçues comme incompatibles (Featherstone et Peckover, 2007). Il en résulte que les pratiques et les politiques sociales destinées aux hommes s'adressent souvent à une

seule de ces identités, ce qui fait en sorte qu'elles privilégient parfois des interventions contradictoires, notamment en matière de garde et de droits d'accès (Hester, 2011 ; Hughes et Chau, 2012). Le défi consiste donc à reconnaître que, au-delà de la violence de ces hommes, leur identité de père demeure et qu'elle doit être considérée, pour le bien-être des enfants et des mères.

4.1. Repenser la notion de succès dans les programmes d'intervention destinés aux hommes et aux pères ayant des comportements violents

L'évaluation des programmes destinés aux pères qui ont des comportements violents constitue certainement une piste de recherche qui demeure à explorer dans le champ de la paternité en contexte de violence conjugale. En effet, la question de l'efficacité des programmes offerts aux pères en est une d'importance, puisque ces programmes sont souvent similaires à ceux destinés aux conjoints aux comportements violents (objectifs poursuivis, méthodes d'intervention, approches théoriques), dont l'efficacité est toujours objet de débats (Babcock *et al.*, 2004 ; Bennett et Williams, 2001a ; Bowen, 2011 ; Gondolf, 2002). Elle est également importante puisqu'elle est associée à la sécurité et au bien-être des enfants et des mères. Or, comme il s'agit d'un sujet fort complexe, seules quelques pistes de réflexion relatives à cette question sont abordées dans cet article.

À notre connaissance, comme c'est le cas pour les programmes offerts aux hommes (Babcock *et al.*, 2004 ; Bennett et Williams, 2001a ; Coulter et VandeWeerd, 2009 ; Feder *et al.*, 2008 ; Jackson *et al.*, 2003), les travaux portant sur l'efficacité des programmes offerts aux pères ayant des comportements violents (Fleck-Henderson et Areán, 2004 ; Scott et Crooks, 2007 ; Scott et Lishak, 2012 ; Stover, 2013) traitent principalement des changements chez les pères et des taux de récidive. Or, à notre sens, bien que ce type d'études soit essentiel, il convient également de s'intéresser à la qualité de vie des femmes et des enfants lorsque les pères complètent leur programme. Certains auteurs se sont d'ailleurs intéressés à la perception des femmes victimes de violence par rapport aux changements qu'ont entraînés les programmes suivis par leur conjoint (Dobash *et al.*, 2000 ; Gondolf, 2002). Les femmes étaient entre autres interrogées sur leur sentiment de sécurité, la qualité du temps passé avec leur conjoint, leur latitude pour exprimer un désaccord et le respect que leur conjoint leur accorde. Par ailleurs, Westmarland et ses collègues (2010) affirment que les 18 femmes victimes de violence qu'elles ont rencontrées dans leur étude se représentent le succès des programmes suivis par leurs conjoints selon six critères distincts. Ces critères sont les suivants, du plus fréquemment au moins fréquemment mentionné : 1) le respect que leur conjoint leur porte et l'amélioration de leur relation conjugale ; 2) le sentiment d'avoir plus de liberté et d'autonomie ; 3) l'augmentation du soutien disponible et la réduction de leur isolement ; 4) l'amélioration des compétences parentales du conjoint et de la relation de co-parentalité ; 5) la réduction ou l'arrêt de la violence ; et 6) l'amélioration de la compréhension qu'a le conjoint des conséquences de ses comportements violents. Ces critères ont trouvé un écho, parfois dans un ordre différent, chez les hommes qui ont participé aux programmes tout comme chez les intervenants qui les ont dispensés, également interrogés dans le cadre de cette étude (Westmarland *et al.*, 2010). Ces éléments suggèrent qu'il serait pertinent d'élargir les critères permettant d'apprécier l'efficacité des programmes, afin de ne pas se limiter aux taux de récidive et d'accorder plus de place aux points de vue des victimes, dont la sécurité et le bien-être constituent une des principales raisons d'être de ces programmes. Ainsi, des questions adaptées aux mères et aux enfants des pères aux comportements violents pourraient contribuer à l'évaluation de l'efficacité des programmes qui leur sont destinés. Ces questions pourraient par exemple porter sur le sentiment de sécurité lors des échanges de garde, l'état des enfants lorsqu'ils reviennent d'une visite, l'autonomie de

la mère dans l'exercice de son rôle parental, la peur qu'éprouvent les enfants envers leur père, le désir des enfants d'avoir des contacts avec lui ainsi que le sentiment de pouvoir avoir des opinions différentes de celles du père. Cet axe de recherche en matière d'évaluation de programmes serait, selon nous, pertinent et complémentaire aux études qui portent sur la récidive.

4.2. L'équilibre entre le soutien et la responsabilisation

Les champs de la paternité et de la violence conjugale poursuivent des objectifs cohérents avec leur domaine respectif. Toutefois, ces objectifs peuvent apparaître contradictoires lorsqu'on tente de les concilier à l'intérieur d'un seul champ d'études. En effet, s'intéresser aux pères qui ont des comportements violents peut sembler cohérent avec la mission du champ de la violence conjugale touchant la protection des femmes et des enfants, mais contradictoire avec l'objectif du champ de la paternité concernant la promotion de l'engagement paternel. À l'inverse, la promotion de l'engagement paternel peut sembler contre-indiquée dans le champ de la violence conjugale, alors qu'elle constitue un objectif à atteindre dans le champ de la paternité.

Ces objectifs en apparence divergents entraînent aussi des philosophies qui diffèrent sur le plan de l'intervention auprès des pères. D'une part, les initiatives scientifiques (par exemple, l'étude des effets de l'engagement paternel) et pratiques (par exemple, le programme Building Strong Families) dans le champ de la paternité s'inscrivent principalement dans une logique de soutien aux pères dans l'exercice de leur rôle parental. D'autre part, les initiatives scientifiques (par exemple, l'étude des conséquences de la violence conjugale sur les enfants) et pratiques (par exemple, la législation en matière de protection de la jeunesse) s'inscrivent principalement dans des logiques de contrôle social pénal et thérapeutique (Turcotte, 2010) qui tendent souvent à limiter les contacts père-enfant. Or, un des défis qui émergent du croisement des champs d'études « paternité » et « violence conjugale » consiste précisément à concilier ces missions et ces philosophies d'intervention.

Un des moyens d'y parvenir consiste selon nous à trouver et à maintenir un point d'équilibre entre les dimensions de soutien et de contrôle au sein des programmes d'intervention destinés aux pères qui ont des comportements violents. Cette idée reprend celle avancée par Peled et Perel (2007), qui jugent important de maintenir une certaine dualité dans les pratiques auprès de cette clientèle. En effet, selon ces auteurs, le défi des programmes qui offrent des services à ces pères consiste à concevoir ces derniers comme étant à la fois « dangereux » et « vulnérables », ce qui implique qu'on doit inclure plusieurs éléments souvent contradictoires au sein d'une même intervention : « *protect and respect, trust and suspect, empathize and criticize* » (*ibid.* : 90). Ainsi, sur la base de cette idée, le défi consiste selon nous à rendre le soutien et le contrôle complémentaires dans une même intervention. Cela peut se traduire par exemple par une intervention qui, comme c'est le cas dans plusieurs programmes pour les conjoints ayant des comportements violents, condamne les gestes violents commis par les pères et les soutient à la fois, en reconnaissant les difficultés qu'ils peuvent vivre.

Ce défi est d'autant plus grand que les difficultés des hommes et des pères qui ont des comportements violents s'inscrivent dans des contextes sociaux, or le statut socioéconomique, l'origine ethnique ou la précarité d'emploi ont été peu considérés dans les programmes d'intervention (Fleck-Henderson et Areán, 2004). En effet, bien que plusieurs hommes qui suivent ces programmes soient de différentes origines ethniques, proviennent de milieux défavorisés, vivent de la détresse ou aient des emplois précaires, on hésite à considérer ces facteurs, puisqu'ils pourraient permettre à certains participants de justifier leur violence ou de se déresponsabiliser (Fleck-Henderson et Areán, 2004). Or, les recherches suggèrent que les hommes qui profitent le moins des

programmes d'intervention sont ceux qui sont dans des situations de vulnérabilité sociale (Edleson, 2012 ; Bennett et Williams, 2001 ; Rondeau *et al.*, 1999).

Certains auteurs estiment d'ailleurs qu'on n'accorde pas assez d'importance à ces facteurs sociaux d'oppression et de marginalisation au sein des programmes destinés aux hommes ayant des comportements violents (Berger et Langton, 2011 ; Fleck-Henderson et Areán, 2004 ; Ooms *et al.*, 2006 ; Roulet, 2003 ; Tamis-LeMonda et Cabrera, 2002b). À notre avis, une des pistes de solution réside dans un équilibre adéquat entre responsabilisation et compréhension à l'égard du vécu de ces pères, sans évidemment qu'on justifie la violence exercée. Comme le suggèrent Hearn et Pringle (2006), adopter une approche plus compréhensive, permettant de faire des liens entre les problèmes sociaux vécus par les hommes (par exemple, la précarité économique ou d'emploi) et ceux perpétrés en majorité par des hommes (par exemple, la violence conjugale), s'avère une avenue intéressante pour le champ de la paternité en contexte de violence conjugale. Une telle approche assurerait selon nous un meilleur équilibre entre soutien et contrôle au sein des programmes offerts aux pères et pourrait favoriser l'efficacité des programmes d'intervention.

4.3. Où se situe la limite au soutien ?

La reconnaissance de la double identité de père et de conjoint ayant des comportements violents, l'efficacité des programmes d'intervention et l'équilibre entre soutien et contrôle constituent des éléments essentiels de la réponse sociale à la problématique de la paternité en contexte de violence conjugale. Une réponse sociale qui s'appuie sur ces éléments a le potentiel, selon nous, d'aider nombre de pères à contribuer positivement au bien-être, à la sécurité et au développement de leurs enfants. Par contre, nous croyons également que, en dépit des politiques et programmes en place, certains pères peuvent ne pas être en mesure, pour un certain moment, de jouer un rôle positif significatif dans la vie de leurs enfants. Lorsque tel est le cas, des interventions visant à sensibiliser les pères aux conséquences de leurs comportements violents et au vécu de leurs enfants et de la mère nous semblent plus appropriées.

Ces situations soulèvent par ailleurs un autre défi pour le champ de la paternité en contexte de violence conjugale, soit la question des limites au soutien offert aux pères dans l'exercice de leur rôle parental. Autrement dit, quand décide-t-on socialement que la visée des interventions de l'État dans la vie des pères et des familles n'est plus le soutien à l'exercice du rôle parental, mais exclusivement la protection des enfants ? Cette question revêt une grande importance, puisqu'elle se pose dans nombre de secteurs où l'État entre en relation avec les pères ayant des comportements violents et leur famille – entre autres dans ceux de la protection de la jeunesse (quand doit-on favoriser ou non la participation du père au plan d'intervention ?) et des programmes destinés à favoriser l'engagement paternel (quand doit-on favoriser ou non la participation des pères à des programmes destinés à promouvoir leur engagement parental ?). Elle se pose aussi dans le secteur des droits de garde et d'accès (quand doit-on autoriser ou non des contacts, supervisés ou non, entre un père et ses enfants ?). Les questions entourant les limites du soutien au rôle paternel sont également importantes en raison des enjeux qui les sous-tendent. En effet, choisir la protection des enfants peut aussi vouloir dire les priver des effets bénéfiques potentiels associés à l'engagement paternel. À l'inverse, choisir les effets bénéfiques potentiels associés à l'engagement paternel peut aussi vouloir dire exposer les enfants à des pratiques parentales parfois douteuses ou lacunaires.

Étant donné la complexité de ces questions, l'importance des enjeux qui les sous-tendent et l'état actuel des connaissances, nous croyons qu'à ce stade-ci il est trop tôt pour généraliser et appliquer uniformément des politiques et des pratiques aux fa-

milles dont le père adopte des comportements violents. L'évaluation des programmes offerts et des recherches additionnelles permettant d'approfondir les connaissances sur les réalités des différents acteurs évoluant au sein de ces familles demeurent pour l'instant les meilleurs moyens de répondre aux enjeux que soulève la paternité en contexte de violence conjugale. Nous croyons également à la nécessité d'établir des balises sur des bases empiriques qui permettraient d'accompagner les intervenants dans leur choix de poursuivre ou non le soutien au rôle parental qu'ils apportent aux pères ayant des comportements violents. Par conséquent, une des pistes qui demeurent à explorer dans le champ de la paternité en contexte de violence conjugale a trait à l'élaboration de ces balises. Des études portant sur l'efficacité des programmes selon les caractéristiques des pères (types de violence exercés, fréquence et sévérité de la violence, etc.) ou sur les effets de l'engagement paternel post-violence (par exemple, selon l'âge des enfants) pourraient certainement contribuer à leur élaboration.

Conclusion

Cet article s'est intéressé à l'émergence du champ d'études de la paternité en contexte de violence conjugale. Le champ de la paternité a encouragé cette émergence notamment par son orientation vers le soutien aux pères dans l'exercice de leur rôle parental, afin de favoriser le bien-être et le développement des enfants. Cette orientation a contribué à l'instauration d'un climat social valorisant l'engagement des pères auprès de leurs enfants. Parallèlement, le champ de la violence conjugale s'est construit autour d'un objectif de protection des femmes et des enfants victimes de violence, ce qui a conduit à des mesures de contrôle social pénal et thérapeutique à l'endroit des hommes. Ces mesures tendent à limiter les contacts père-enfant lorsque le père est aux prises avec un problème de violence conjugale. Ensemble, ces éléments, qui ont parfois créé des zones de choc entre les politiques et les pratiques à l'endroit des pères et des conjoints aux comportements violents, ont progressivement favorisé la convergence des champs de la paternité et de la violence conjugale. C'est ainsi qu'au tournant des années 2000, on a assisté aux premières initiatives scientifiques et pratiques relativement au champ spécifique de la paternité en contexte de violence conjugale. L'un des principaux défis de ce nouveau champ consiste à concilier des missions et des philosophies d'intervention qui, à première vue, semblent divergentes. Selon nous, un équilibre adéquat entre soutien et contrôle dans l'intervention auprès des pères qui ont des comportements violents, ainsi qu'une meilleure compréhension des facteurs qui contribuent à l'efficacité des programmes d'intervention qui leur sont destinés font partie des éléments qui permettront de relever ce défi.

Bibliographie

Adams, D. 1988. « Treatment Models of Men who Batter: A Profeminist Analysis », dans *Feminist Perspectives on wife Abuse*, sous la dir. de K. Yllö et M. Bograd, Londres, SAGE, p. 176-199.

Adams, D. 1989. « Feminist-Based Interventions for Battering Men », dans *Treating Men Who Batter: Theory, Practice, And Programs*, sous la dir. de P.L. Caesar et K.L. Hamberger, New York, Springer, p. 3-23.

Adams, D. 2009. *Certified batterer intervention programs: History, philosophies, techniques, collaborations, innovations and challenges*. Futures Without Violence. [https://www.futureswithoutviolence.org/userfiles/file/Children and Families/Certified%20Batterer%20Intervention%20Programs.pdf](https://www.futureswithoutviolence.org/userfiles/file/Children%20and%20Families/Certified%20Batterer%20Intervention%20Programs.pdf)

Akoensi, T.D., J.A. Koehler et F. Löselet D.K. Humphreys. 2013. « Domestic Violence Perpetrator Programs in Europe, Part II: A Systematic Review of The State of Evidence », *International Journal of Offender Therapy and Comparative Criminology*, vol. 57, no10, p. 1206-1225.

Appel, A. E. et G.W. Holden.1998. « The Co-occurrence of Spouse and Physical Child Abuse: A Review and Appraisal », *Journal of Family Psychology*, vol. 12, no 4, p. 578-599.

Areán, J.C., et L. Davis. 2007. « Working with fathers in batterer intervention programs: Lessons from the Fathering After Violence project », dans *Parenting by men who batter: New directions for assessment and intervention*, sous la dir. de J. Edleson et O. Williams, New York, NY, Oxford University Press, p. 118-130.

Babcock, J.C., C.E. Green et C. Robie. 2004. « Does Batterers' Treatment Works? A Meta-Analytic of Domestic Violence Treatment », *Clinical Psychology Review*, vol.23, no 8, p. 1023-1053.

Bancroft, L. et J. Silverman. 2002. *The Batterer as Parent: Addressing The Impact of Domestic Violence on Family Dynamics*, Thousand Oaks, SAGE.

Bancroft, L., J.G. Silverman et D. Ritchie. 2012. *The Batterer as Parent: Addressing the Impact Of Domestic Violence on Family Dynamics* (2^e ed.), Los Angeles, SAGE.

Bennett, L. et O. Williams. 2001a. *Controversies and Recent Studies of Batterer Intervention Program Effectiveness*, VAWnet: The National Online Resource Center on Violence Against Women. http://www.vawnet.org/applied-research-papers/print-document.php?doc_id=373

Bennett, L. et O. Williams. 2001b. « Intervention Programs for Men Who Batter », dans *Sourcebook on violence against women*, sous la dir. de C.M. Renzetti, J.L. Edleson, et R.K. Bergen, Thousand Oaks, CA, SAGE Publications, p. 261-278.

Berger, L.M. et C.E. Langton. 2011. « Young Disadvantaged Men as Fathers », *Annals of the American Academy of Political and Social Science*, vol. 635, no 1, p. 216-239.

Bourassa C., P. Turcotte, G. Lessard et M. Labarre. 2013. « La paternité en contexte de violence conjugale », *La revue internationale de l'éducation familiale*, vol. 33, no. 1, p. 149-167.

Bowen, E. 2011. *The Rehabilitation of Partner-violent Men*. Oxford, Malden, Wiley-Blackwell.

Brown, L., M. Callahan, S. Strega, C. Walmsley et L. Dominelli. 2009. « Manufacturing Ghost Fathers: The Paradox of Father Presence and Absence in Child Welfare », *Child and Family Social Work*, vol. 14, no 1, p. 25-34.

- Cabrera, N.J. 2010. « Father Involvement and Public Policies », dans *The Role of Father in the Child Development* (5^eéd.), sous la dir. de M. Lamb. Hoboken, Wiley, p. 517-550.
- Cabrera, H.J., C.S. Tamis-LeMonda, R.H. Bradley, S. Hofferth et M.E. Lamb. 2000. « Fatherhood in the Twenty-First Century ». *Child Development*, vol. 71, no 1, p. 127-136.
- Carrillo, R. et J. Tello. 2007. « Latino Fathers in Recovery », dans *Parenting by Men Who Batter: New Directions for Assessment and Intervention*, sous la dir. de J. Edleson et O. Williams, New York, Oxford University Press, p. 131-136.
- Carter, L.S. 2010. *Doing the work and measuring the progress: A report from the 2009 experts roundtable*, États-Unis, Family Violence Prevention Fund and National Institute of Justice.
- Conseil du statut de la femme. 2013. *Violence envers les femmes : Une problématique toujours d'actualité: Portrait de la réalité québécoise et canadienne*, Québec, Gouvernement du Québec.
- Corneau, G. 1989. *Père manquant, fils manqué*. Montréal, Éditions de l'Homme.
- Coulter, M. et C. VandeWeerd. 2009. « Reducing Domestic Violence and Other Criminal Recidivism: Effectiveness of a Multilevel Batterer Intervention Program », *Violence and Victims*, vol. 24, no 2, p. 139-152.
- Cri-Viff (Centre de recherche interdisciplinaire sur la violence familiale et la violence faite aux femmes). 2013. *Les enfants exposés à la violence conjugale : Contexte d'intervention*. http://www.cri-viff.qc.ca/enfants_exposes/cms/index.php?menu=35ettemps=1260661638
- Deslauriers, J.-M. 2010. « Le passage de la théorie à la pratique avec les pères ou l'engagement professionnel des intervenants auprès des pères », dans *Regards sur les hommes et les masculinités : Comprendre et intervenir*, sous la dir. de J.-M. Deslauriers, G. Tremblay, S. Genest-Dufault, D. Blanchette et J.-Y. Desgagnés, Québec, Presses de l'Université Laval, p. 239-262.
- Deslauriers, J.-M., J. Gaudet et D. Bizot. 2009. « Le rôle du père de la Nouvelle-France au Québec de demain », dans *La paternité au XXI^e siècle*, sous la dir. de D. Dubeau, A. Devault et G. Forget, Québec, Presses de l'Université Laval, p. 15-38.
- Dobash, R.E., Dobash, R.P., Cavanagh, K. et Lewis, R. 2000. *Changing Violent Men*, Thousand Oaks, SAGE.
- Dubeau, D., A. Devault et D. Paquette. 2009. « L'engagement paternel, un concept aux multiples facettes », dans *La paternité au XXI^e siècle*, sous la dir. de D. Dubeau, A. Devault et G. Forget, Québec, Presses de l'Université Laval, p. 71-98.
- Dutton, D. 2006. *Rethinking Domestic Violence*, Vancouver, UBC Press.
- Dutton, D. et K. Corvo. 2006. « Transforming A Flawed Policy: A Call to Review Psychology and Science in Domestic Violence Research and Practice », *Aggression and Violent Behaviors*, vol. 11, no 5, p. 457-483.
- Dominelli, L., S. Strega, C. Walmsley, M. Callahan et L. Brown. 2011. « "Here's My Story": Fathers of "Looked After" Children Recount Their Experiences in the Canadian Child Welfare System », *British Journal of Social Work*, vol. 41, no 2, p. 351-367.
- Edleson, J. L. 1999. « The overlap between child maltreatment and women battering », *Violence Against Women*, vol. 5, no 2, p. 134-154.

- Edleson, J.L. 2012. *Groupwork With Men Who Batter: What the Research Literature Indicates*, VAWnet.org: The National Online Resource Center on Violence Against Women. http://www.vawnet.org/summary.php?doc_id=3159&find_type=web_sum_AR
- Edleson J.L. et O. Williams. 2007. *Parenting by Men Who Batter: New Directions for Assessment And Intervention*, New York, Oxford University Press.
- Featherstone, B. 2009. *Contemporary Fathering: Theory, policy and practice*, Bristol, Portland, Policy Press.
- Featherstone, B. et C. Fraser. 2012. « Working With Fathers Around Domestic Violence: Contemporary Debates », *Child Abuse Review*, vol. 21, no 4, p. 255-263.
- Featherstone, B. et S. Peckover. 2007. « Letting Them Get Away With It: Fathers, Domestic Violence and Child Welfare », *Critical Social Policy*, vol. 27, no 2, p. 181-202.
- Feder, L., D.B. Wilson et S. Austin. 2008. « Court-Mandated Interventions for Individuals Convicted of Domestic Violence », *Campbell Systematic Reviews*, vol. 12, p. 1-46.
- Fleck-Henderson, A. et J.C. Areán. 2004. *Fathering After Violence: Curriculum Guidelines and Tools for Batterer Intervention Programs*, San Francisco, Family Violence Prevention Fund.
- Fox, G.L., et M.L. Benson. 2004. « Violent Men, Bad Dads? Fathering Profiles of Men Involved in Intimate Partner Violence », dans *Conceptualizing and Measuring Father Involvement*, sous la dir. de R.D. Day et M.E. Lamb, Mackway, NJ, Erlbaum, p. 353-369.
- Gondolf, E.W. 2002. *Batterer Intervention Systems: Issues, Outcomes, and Recommendations*, Thousand Oaks, SAGE.
- Gondolf, E.W. 2007. « Theoretical and Research Support for the Duluth Model: A Reply to Dutton and Corvo », *Aggression and Violent Behavior*, vol.12, no 6, p. 644-657.
- Gondolf, E.W. 2008. « Program Completion in Specialized Batterer Counseling for African-American Men », *Journal of Interpersonal Violence*, vol. 23, no 1, p. 94-116.
- Gondolf, E.W. 2011. « The Weak Evidence for Batterer Program Alternatives », *Aggression and Violent Behavior*, vol. 16, no 4, p. 347-353.
- Gouvernement du Québec. 1991. *Un Québec fou de ses enfants. Rapport du groupe de travail pour les jeunes*, Québec, ministère de la Santé et des Services sociaux.
- Gouvernement du Québec. 1995. *Prévenir, dépister, contrer la violence conjugale. Politique d'intervention en matière de violence conjugale*, Québec, ministères de la Santé et des Services sociaux, de la Justice, de la Sécurité publique et de l'Éducation et secrétariats à la Condition féminine et à la Famille.
- Gouvernement du Québec. 2002. *Politique d'intervention en matière de violence conjugale. Prévenir, dépister, contrer. Rapport sur la mise en œuvre des engagements gouvernementaux 1996-2001*, Québec, Gouvernement du Québec.
- Gouvernement du Québec. 2012. *Prévenir, dépister et contrer. Plan d'action gouvernemental 2012-2017 en matière de violence conjugale*, Québec, Gouvernement du Québec.
- Gouvernement du Québec. 2013. *Loi sur la protection de la jeunesse*. http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/P_34_1/P34_1.html
- Harne, L. 2011. *Violent Fathering and the Risks to Children: The Need for Change*, Bristol, UK, Policy Press.

- Hearn, J. 1998. *The Violences of Men*, Londres, SAGE.
- Hearn, J., Pringle, K. et al. 2006. *European Perspectives on Men and Masculinities*, New York, Palgrave Macmillan.
- Hellman, C. M., C.V. Johnson et T. Dobson. 2010. « Taking Action to Stop Violence: A Study on Readiness to Change Among Male Batterers », *Journal of Family Violence*, vol. 25, no 4, p. 431-438.
- Hester, M. 2011. « The Three Planet Models-Toward an Understanding of Contradictions in Approaches to Women and Children's Safety in Context of Domestic Violence », *British Journal of Social Work*, vol. 41, no 5, p. 837-853.
- Holden, G.W. et T. Barker. 2004. « Fathers in Violent Homes », dans *The Role of the Father in Child Development* (4^eéd), sous la dir. de M.E. Lamb, New York, Wiley, p. 417-444.
- Holden, G.W. et K.L. Ritchie. 1991. « Linking Extreme Marital Discord, Child Rearing, and Child Behaviour Problems: Evidence from Battered Women », *Child Development*, vol. 62, no 2, p.311-327.
- Hughes, J. et S. Chau. 2012. « Children's Best Interests and Intimate Partner Violence in the Canadian Family Law and Child Protection Systems », *Critical Social Policy*, vol. 32, no 4, p.677-695.
- Hunter, E. et S. Graham-Bermann. 2013. « Intimate Partner Violence and Child Adjustment: Moderation by Father Contact? », *Journal of Family Violence*, vol. 28, no 4, p. 435-444.
- Institut de la statistique du Québec. 2013. *La violence familiale dans la vie des enfants du Québec : Les attitudes parentales et les pratiques familiales*, Québec, Institut de la statistique du Québec, Gouvernement du Québec.
- Jackson, S., L. Feder, D.R. Forde, R.C. Davis, C.D. Maxwell et B.G. Taylor. 2003. *Batterer Intervention Program: Where Do We Go From Here?* Washington DC., National Institute of Justice.
- Jaffe, P. et C. Crooks. 2007. « Assessing the Best Interests of the Child: Visitation and Custody in Cases of Domestic Violence », dans *Parenting by Men who Batter: New Directions for Assessment and Intervention*, sous la dir. de J. Edleson et O. Williams, New York, Oxford University Press, p. 45-64.
- Jaffe, P. et R. Geffner. 1998. « Child Custody Disputes and Domestic Violence: Critical Issues For Mental Health, Social Service and Legal Professionals », dans *Children Exposed To Marital Violence: Theory, Research and Applied Issues*, sous la dir. de G.W. Holden, R. Geffner et E.N. Jouriles, Washington DC, American Psychological Association, p. 121-155.
- Kelly, J.B. et M.P. Johnson. 2008. « Differentiation Among Types of Intimate Partner Violence: Research Update and Implications for Interventions », *Family Court Review*, vol. 46, no 3, p.476-499.
- Knox, V., P.A. Cowan, C.P. Cowan et E. Bildner. 2011. « Policies that Strengthen Fatherhood and Family Relationships: What Do We Know and What Do We Need to Know? », *Annals of the American Academy of Political and Social Science*, vol. 635, no1, p. 216-239.
- Lamb, M.E. 2000. « The History of Research on Father Involvement: An Overview », *Marriage and Family Review*, vol. 29, no 2/3, p. 23-42.

Lamb, M. E. 2010. « How do Fathers Influence Children's Development? Let Me Count the Ways », dans *The Role of Father in the Child Development* (5^{éd.}), sous la dir. de M. Lamb, Hoboken, Wiley, p. 517-550.

Lamb, M. E., J.H. Pleck, E.L. Charnov et J.A. Levine. 1985. « Paternal Behavior in Humans », *American Zoologist*, vol. 25, p. 883-894.

Lamb, M. E., J.H. Pleck, E.L. Charnov et J.A. Levine. 1987. « A Biosocial Perspective on Paternal Behavior and Involvement », dans *Parenting Across the Lifespan: Biosocial Dimensions*, sous la dir. de J. B. Lancaster, J. Altmann, A. S. Rossi, et L.R. Sherrod, Hawthorne, Aldine, p. 111-142.

Lehmann, P. et C.A. Simmons. 2009. « The state of batterer intervention programs: An analytical discussion », dans *Strengths-Based Batterer Intervention :A New Paradigm in Ending Family Violence*, sous la dir. de P. Lehmann et C. A. Simmons, New York, Springer, p. 1-38.

Lindsay, J., G. Rondeau et J-Y. Desgagnés. 2010. « Bilan et perspective du mouvement social des hommes au Québec entre 1975 et 2010 », dans *Regards sur les hommes et les masculinités : comprendre et intervenir*. Sous la dir. de J.M. Deslauriers, G. Tremblay, S. Genest Dufault, D. Blanchette et J-Y Desgagnés, Québec, Presses de l'Université Laval, p. 349-373.

Marks, L. et R.Palkovitz. 2004. « American Fatherhood Types: The Good, the Bad and the Uninterested », *Fathering*, vol. 2, no 2, p. 113-129.

Marshall, K. 2008. « Utilisation par les pères des congés parentaux payés », *Perspectives : Statistique Canada*, vol. 75-001x, p. 5-16.

Mathews, D.J. 2004. *Restorative Parenting: A Strategy for Working with Men who Batter and Are Fathers*. http://toolkit.futureswithoutviolence.org/Resources/Restorative/FVPRResource_viewccb4.html

McClennen, J.C. 2010. « Perpetrators of Intimate Partner Violence », dans *Social Work and Family Violence: Theories, Assessment, and Intervention*, sous la dir de J.C. McClennen, New York, Springer, p. 219-239.

Ministère de la Sécurité publique. 2013. *La criminalité dans un contexte conjugal au Québec. Faits saillants, 2012*, Québec, Gouvernement du Québec.

Ministère du Revenu. 2011. *Le versement des pensions alimentaires*, Québec, Gouvernement du Québec.

Nixon, K.L., L.M. Tutty, G. Weaver-Dunlop et C.A. Walsh. 2007. « Do Good Intentions Beget Good Policy? A Review of Child Protection Policies to Address Intimate Partner Violence », *Children and Youth Services Review*, vol. 29, no 12, p. 1469-1486.

Ooms, T., J. Boggess, A. Menard, M. Myrick, P. Roberts, J. Tweedie et P. Wilson. 2006. *Building Bridges Between Healthy Marriage, Responsible Fatherhood, and Domestic Violence Programs: A Preliminary Guide*, Washington, DC, Centre For Law and Social Policy, Denver, National Conference of State Legislature.

Osofsky, J. 1999. « The Impact of Violence on Children », *The Future of Children*, vol. 9, no 3, p. 33-49.

Paquette, D., M. Eugène, D. Dubeau et M.-N Gagnon. 2009. « Les pères ont-ils une influence spécifique sur le développement des enfants ? » dans *La paternité au XXI^e siècle*, sous la dir. de D. Dubeau, A. Devault et G. Forget, Québec, Presses de l'Université Laval, p. 39 à 67.

- Peled, E. et G. Perel. 2007. « A Conceptual Framework for Fathering Intervention with Men who Batter », dans *Parenting by Men who Batter: New Directions for Assessment and Intervention*, sous la dir. de J. Edleson et O. Williams, New York, Oxford University Press, p. 85-101.
- Pence, E. 1989. « Batterer programs: Shifting from Community Collusion to Community Confrontation », dans *Treating Men who Batter: Theory, Practice, and Programs*, sous la dir. de P.L. Caesar et K.L. Hamberger, New York, Springer, p. 3-23.
- Pence, E., et M. Paymar. 1993. *Education Groups for Men who Batter: The Duluth Model*, New York, Springer.
- Perel, G. et E. Peled. 2008. « The Fathering of Violent Men: Constriction and Yearning », *Violence Against Women*, vol. 14, no 4, p. 457-482.
- Pleck, E.H. 2004. « Two Dimensions of Fatherhood: A History of the Good Dad–Bad Dad Complex », dans *The Role Of The Father In Child Development* (4^eéd), sous la dir. de M.E. Lamb, New York, Wiley, p. 417-444.
- Pleck, J.H. 2007. « Why Could Father Involvement Benefit Children? Theoretical Perspective », *Applied Development Science*, vol. 11, no 4, p. 196-202.
- Rakil, M. 2006. « Are Men who Use Violence Against Their Partners and Children Good Enough Fathers?: The Need for an Integrated Child Perspective in Treatment Work with Men », dans *Domestic Violence and Child Protection: Directions for Good Practice*, sous la dir. de C. Humpheys et N. Stanley, Philadelphie, Jessica Kingsley Publishers, p. 190-202.
- Rondeau, G. 1989. *Les programmes québécois d'aide aux conjoints violents : Rapport sur les seize organismes existant au Québec*, Québec, ministère de la Santé et des Services sociaux.
- Rondeau, G., S. Brochu, G. Lemire et N. Brodeur. 1999. *La persévérance des conjoints violents dans les programmes de traitement qui leur sont proposés*, Montréal, CRI-VIFF.
- Roulet, M. 2003. *Fatherhood Programs and Domestic Violence: A Technical Assistance Report*, Milwaukee, Center on Fathers, Families and Public Policy.
- Saunders, D.G. 1996. « Feminist–Cognitive–Behavioral and Process–Psychodynamic Treatments for Men who Batter: Interaction of Abuser Traits and Treatment Model », *Violence and Victims*, vol. 11, no 4, p. 393-414.
- Scaia, M., L. Connelly et J. Downing. 2010. *Addressing Fatherhood with Men who Batter: A Curriculum for Working with Men as Fathers in a Batterer Intervention Program (BIP)*, Grand Rapids, Advocates for Family Peace.
- Scott, K. et C.V. Crooks. 2006. « Intervention for abusive fathers: promising practices in court and community responses », *Juvenile and Family Court Journal*, vol. 57, no 3, p. 29-44.
- Scott, K. et C.V. Crook. 2007. « Preliminary evaluation of an intervention program for maltreating fathers », *Brief Treatment and Crisis Intervention*, vol. 7, no 3, p. 224-238.
- Scott, K., K. Francis, C. Crooks, M. Paddon et D. Wolfe. 2007. « Guidelines for intervention with abusive fathers », dans *Parenting by men who batter: New directions for assessment and intervention*, sous la dir. de J. Edleson et O. Williams, New York, NY, Oxford University Press, p. 102-117.
- Scott, K.L. et V. Lishak. 2012. « Intervention for maltreating fathers: Statistically and clinically significant change », *Child Abuse and Neglect*, vol. 36, no 9, p. 680-684.

Scott, K.L. et F. Mederos. 2012a. *Parenting Interventions for Men who Batter*, VAWnet.org: The National Online Resource Center on Violence Against Women. http://www.vawnet.org/assoc_files_vawnet/ar_parentinginterventions.pdf

Scott, K.L. et F. Mederos. 2012b. *Practical Considerations for Parenting Interventions for men who Batter*, VAWnet: the national online resource center on violence against women. http://www.vawnet.org/advanced-search/summary.php?doc_id=3280&find_type=web_desc AR

Sinha, M. (2013). « La violence familiale au Canada : un profil statistique, 2011 », *Juristat*, Statistiques Canada, Gouvernement du Canada. <http://www.statcan.gc.ca/pub/85-002-x/2013001/article/11805-fra.pdf>

Sternberg, K.J. 1997. « Fathers, the Missing Parent in Research on Family Violence », dans *The Role of the Father in Child Development* (3^e éd.), sous la dir. de M.E. Lamb, New York, Wiley, p. 49-65.

Stover, C.S. 2013. « Fathers for Change: A New Approach to Working with Fathers who Perpetrate Intimate Partner Violence », *Journal of American Academic Psychiatry Law*, vol. 41, no 1, p. 65-71.

Stover, C.S., P. Van Horn, R. Turner, B. Cooper et A.F. Lieberman. 2003. « The effects of father visitation on preschool-aged witnesses of domestic violence », *Journal of Interpersonal Violence*, vol. 18, no 10, p. 1149-1166.

Sullivan, C. 2007. « Evaluating Parenting Program for Men who Batter: Current Considerations and Controversies », dans *Parenting by Men who Batter: New Directions for Assessment and Intervention*. Sous la dir. de J. Edleson et O. Williams, New York, Oxford University Press p. 137-148.

Tamis-LeMonda, C., et N. Cabrera. 2002a. « Multidisciplinary Perspectives on Father Involvement: An Introduction », dans *Handbook of Father Involvement: Multidisciplinary Perspectives*, sous la dir. de C. Tamis-LeMonda et N. Cabrera, Mahwah, Lawrence Erlbaum Associates Publishers, p. 1-30.

Tamis-LeMonda, C. et N. Cabrera. 2002b. « Cross-Disciplinary Challenges of the Study of Father Involvement », dans *Handbook of Father Involvement: Multidisciplinary Perspectives*, sous la dir. de C. Tamis-LeMonda et N. Cabrera, Mahwah, Lawrence Erlbaum Associates Publishers, p. 599-620.

Turcotte, G., D. Dubeau, C. Bolté et D. Paquette. 2001. « Pourquoi certains pères sont-ils engagés que d'autres auprès de leur enfant? Une revue des déterminants de l'engagement paternel », *Revue canadienne de Psycho-éducation*, vol. 30, no 1, p. 65-91.

Turcotte, G. et J. Gaudet. 2009. « Conditions favorables et obstacles à l'engagement paternel : Un bilan des connaissances », dans *La paternité au XXI^e siècle*, sous la dir. de D. Dubeau, A. Devault, et G. Forget, Québec, Presses de l'Université Laval, p. 39 à 67.

Turcotte, P. 2010. « L'aide aux hommes en violence conjugale : Du contrôle social au changement personnel et social », dans *Regards sur les hommes et les masculinités : comprendre et intervenir*, sous la dir. de J.M. Deslauriers, G. Tremblay, S. Genest Dufault, D. Blanchette et J-Y Desgagnés, Québec, Presses de l'Université Laval, p. 349-373.

Westmarland, N., L. Kelly et J. Chalder-Mills. 2010. *Domestic Violence Perpetrator Programs: What Counts as Success?*, Londres, RESPECT.

Wolfe, D., C. Crooks, V. Lee, A. McIntyre-Smith et P. Jaffe. 2003. « The Effects of Children's Exposure to Domestic Violence: A Meta-Analysis and Critique ». *Clinical Child and Family Psychology Review*, vol. 6, no 3, p. 171-187.